

Décision

Générale

colonial

Décision n° 546 portant expulsion

n° 546

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 juillet 1945

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1945

Date du numéro

1 juillet 1945

VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte Française des Somalis et Dépendances, che valier de la Légion d'honneur

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vul le décret du 2 février 1933 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1933 et notamment l'article 20 de ce décret.

Vul l'arrêté du 26 novembre 1939 prescrivant diverses mesures à l'égard des militaires, miliciens et ascaris licenciés par mesure disciplinaire

Vul l'ordre général no 34 du 30 juin 1945 portant licenciement par mesure disciplinaire des militaires : Moussa Mahouel, mle 1.507 et Ibrahim Areh, mle 1394.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

—Sont expulsés du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendances : Moussa Mahouel, 2 classe, mle 1.507, né à Argueissa (Somaliland), vers 1923 ; race, Darod Doulbanté Gayab. fils de Mahouel Ismaïl et de Fatma Houssein ; Ibrahim Areh, 2 classe, mle 1394. né à Borama (Somaliland) vers 1923 ; race : Gadaboursi, Aber Moussa, Mohamed Hassan, fils de Hareh Gabourah et de Hacha Ghaleb. Art. 2. —La présente décision sera notifiée aux intéressés, communiquée et publiée par tout où besoin sera

J.
BEYRIES